



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL **du jeudi 13 mars 2025**

Présents :

Mme FOYART Khristine, Maire
M. FROIDEVAUX Philippe, Adjoint
Mme VERRIERE Véronique, Adjointe
Mme POUX Anne-Marie, Adjointe
M. BRIGHTON Hervé, Adjoint
Mme WEMAUX Monique, Déléguée
Mmes ROOSE Annabelle, DESSEAUX Christel, WEMAUX-LEPINE Ingrid, Conseillères
municipales
MM. BINCTIN Patrick, LOUMIKOU Jean, GILOT Christophe, GARNIER Jean-Grégoire,
Conseillers municipaux

Absents excusés et représentés :

M. DEPRET Geoffray, Adjoint, pouvoir donné à M. FROIDEVAUX Philippe
M. DENICOURT-BOULANGER Christian, Conseiller municipal, pouvoir donné à M. GILOT
Christophe

Absent excusé :

M. DUFETRE Alain, Conseiller municipal

Absente :

Mme GUAY Anna, Conseillère municipale

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 40

Mme WEMAUX Monique est nommée secrétaire de séance.

Mme FOYART commente le volet « Informations générales » :

Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 3 avril 2025 pour le vote du budget.

Taxe intérieure sur les consommations finales d'électricité - TICFE

L'article 54 de la Loi de finances pour 2021 réforme la taxation de la consommation d'électricité. Il supprime les taxes locales sur la consommation finale d'électricité en les intégrant progressivement à la taxe intérieure sur les consommations finales d'électricité (TICFE). Cette suppression s'étale sur 4 années.

En 2024, la commune percevra une part d'accise sur l'électricité d'un montant de 37.256 €.

Personnel communal

Remerciements de la part de Mme DUPONT Margaux pour le cadeau offert à l'occasion de la naissance de sa fille Ambre.

Date à retenir

Banquet du C.C.A.S. le samedi 22 mars.

Enquête publique

Du 2 Avril au 17 Avril, une enquête publique sera lancée dans le cadre du déclassement des parcelles sises Square des Vignes.

Cela nécessitera la tenue d'un autre Conseil Municipal aux alentours de mi Mai.

La procédure légale va être mise en place avec la parution dans la presse.

D'autre part, l'information sera faite aux riverains.

Bus pour l'emploi

La statistique annuelle de fréquentation du « bus pour l'emploi » stationné pour ses permanences à l'Espace Daniel Balavoine nous est parvenue. Force est de constater qu'elle est relativement faible voire décevante.

Six entretiens individuels se sont tenus sur l'année (5 habitants de Brenouille et 1 de Rieux).

Quatre sont en recherche d'emploi et deux envisagent de monter un projet.

Une personne est en CDI, 3 en CDD et 2 en recherche d'emploi.

Fermeture de classe en maternelle

Nous assistons à une démographie atypique selon les années.

En l'occurrence, la perspective pour la rentrée 2025 est un effectif de 35 enfants à entrer en CP.

Ceci est de nature à créer un déséquilibre au regard des règles concernant le quota limité en CP et dans l'impossibilité pour autant d'ouvrir une 7^{ème} classe concourrait à la surcharge des six autres classes.

En parallèle, l'école maternelle présente le risque de fermeture d'une classe qui là aussi induirait les trois autres classes surchargées.

C'est ainsi que, pour cette période transitoire d'un an, l'Inspection académique a opté pour la conservation de la 4^{ème} classe de maternelle qui accueillerait des GS et CP située au milieu du hall.

Ce dispositif nécessitera probablement du matériel à acquérir pour les enfants de CP (chaises).

Une subvention pourrait être sollicitée auprès de la CCPOH pour des tables neuves afin de trouver la meilleure adaptation de ces deux niveaux dans la même classe. Il pourrait également être ajoutée une demande d'aide pour l'acquisition d'une fontaine à eau (3.000 €) en remplacement de l'actuelle irréparable (pièces devenues introuvables).

❖ Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024

M. FROIDEVAUX demande à ses collègues si le procès-verbal suscite des remarques.

Aucune observation n'est formulée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024.

❖ Compte rendu du Maire au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation

- Non exercice du droit de préemption urbain

<i>Adresse</i>	<i>Lieu-dit</i>	<i>Parcelles</i>
12, allée Paul Gauguin	L'Épine Ouest	AB 208
16, rue Belle Visée	Le Marais de Rieux	AK 218
37 bis, rue Robert Guerin	Le Village Centre	AJ 283
57, rue Robert Guerin	Le Village Centre	AJ 110
4, rue Frédéric Mistral	Le Champ Bourdin	AK 295
76, rue Léon Jouhaux	L'Épine Ouest	AA 331
5, rue de la Libération	Les Potis	AJ 265 et 268
7, rue Albert Camus	Le Champ Bourdin	AK 290

- Affaires générales

1 concession au cimetière, 30 ans	200 €
-----------------------------------	-------

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour Mme FOYART, à la demande de M. BINCTIN, fait observer une minute de silence à la mémoire de M. Alain PAYEN. Un article lui rendra hommage dans le prochain P'tit Brenouillois.

I - FINANCES

1.1 Demande de subvention

Mme POUX présente le dossier.

Compte-tenu de la situation évoquée ci-dessus au regard de la quatrième classe de l'école maternelle, il est envisagé de solliciter la CCPOH au titre du fonds de concours pour l'acquisition de tables, chaises et la fontaine à eau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Mme le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CCPOH.

1.2 Les orientations budgétaires 2025

Mme POUX présente le dossier.

L'article L 2312-1 du CGCT ne prévoit la présentation des orientations budgétaires que pour les communes de plus de 3.500 habitants.

Néanmoins, comme nous en avons l'habitude le document ci-dessous mentionne, en deux volets par ordre de priorité, les orientations prévues pour 2025 qui seront reprises dans le budget primitif.

Orientations budgétaires 2025

Investissements

	Nature	Ancienneté	N° article	Coût estimé TTC	Observations	
1	Eglise Remplacement horloge	2023	2135	24 000,00 €	Devis HUCHEZ pour 23 893,58 €	Dde subv. CCPOH + don LOISELEUR
2	Salle Associations Réhabilitation	2022	231	600 000,00 €	Coût d'étude du nouveau projet ADTO 519 360 € TTC (432 800 € HT) + Honoraires 64 428 € (53 690 € HT)	Dde subv. DETR + CD à revoir en fonction coût du nouveau projet de 584 000 €
3	Espace Balavoine Extension rangement tables et chaises	2023	2131	55 000,00 €	Devis du 26/01/24 pour 48 687,36 € Attente nouveau devis	Dde subv. CD + Fonds concours CCPOH
4	Espace Balavoine Limiteur de son	2024	2158	4 900,00 €	Devis pour 4 868 €	
5	Matériel pour ateliers	2023	2157	4 000,00 €	Débroussailleuse, pistolet peintures	
6	Dojo Réaménagement + mises aux normes	2023	2135	15 000,00 €	Devis MK2 du 9/12/23 pour 14 400 €	Dde subv. Fonds concours CCPOH
7	Ateliers Remorque et attelage	2024	2157	3 000,00 €	Devis pour 2 913 €	
8	Ecole élémentaire Mise aux normes porte + sanitaires	2024	2135	31 000,00 €	Devis LAM Déco pour 30 735 €	Dde subv. DETR + CD
9	Ecole élémentaire Sécurisation par visiophone et gâches électriques porte et grille	2024	2135	11 100,00 €	Devis BTEC Pour 9 218 € HT	
10	Ecole maternelle Fontaine à eau	2025	2135	3 000,00 €	Devis CEDEOLSB	
11	Aménagement voiries	2024	212	11 500,00 €	Devis WIAME pour diverses rues pour 11 250 €	
12	Equipement cimetière	2023	21316	4 000,00 €	Evaluation en attente devis	
13	Bibliothèque	2024	2135	Pour mémoire 2026	Ouverture cantine/Bibliothèque	
14	Illuminations Noël	2024	2188		Sapin extérieur	
15	Eclairage extérieur	2024	204182	6 100,00 €	Facture SESEO réglée le 4/3/25	
16	Mairie	2024	2183	8 200,00 €	Informatisation Mairie et Services techniques	
17	Butte Ouest City Parc	2024			Aménagement	
18	Parc Saint-Rieul	2024	2184	3 000,00 €	4 tables + bancs Evaluation en attente devis	
19	Services techniques	2025	2157	1 632,00 €	Potelets 1 632 € Barrières 1 100 €	
			Total	785 432,00 €		

Ces orientations budgétaires devront intégrer la décision prise au point 1.1 en ligne n° 10.

Les lignes 13 et 14 sont à conserver en mémoire pour le budget 2026.

Les barrières inscrites en ligne 19 ne constituent pas de l'investissement.

Mme POUX ajoute qu'à compter de 2026, la récupération de la TVA sera effective pour seulement celle relative à de l'investissement.

M. GARNIER attire l'attention sur le fait qu'en isolant le coût de la salle des Associations, le pourcentage des montants alloués aux écoles atteint pratiquement 25 % des investissements. Il est particulièrement interpellé par la ligne 9 s'interrogeant sur la frontière entre la sécurité et le confort.

Mme FOYART indique qu'au vu de l'actualité, le Gouvernement préconise toutes les mesures de sécurité possibles et qu'effectivement si la sécurité n'a pas de prix, elle a néanmoins un coût.

M. BINCTIN acquiesce.

Mme ROOSE demande si, pour la classe GS/CP, des toilettes adaptées ont été prévues.

Mme FOYART indique que seul un petit aménagement sera fait pour les filles, cette situation ne devant durer qu'une année.

II – RESSOURCES HUMAINES

2.1 Création d'un emploi non permanent saisonnier d'agent technique à temps complet

Mme FOYART indique que pour pallier au surcroît temporaire d'activité au sein des services techniques notamment sur l'entretien des espaces verts, il est nécessaire de prévoir la création d'un poste à temps complet du 7 Avril jusqu'au 30 Septembre 2025.

En effet, Christian BELVAUX qui a subi une importante intervention chirurgicale est désormais en capacité de reprendre le travail néanmoins à mi-temps thérapeutique accompagné de certaines restrictions. C'est pour cela qu'il serait judicieux de prévoir un emploi supplémentaire dès le 7 Avril et non en Juin comme habituellement.

M. LOUMIKOU demande les perspectives de titularisation possibles.

Mme FOYART répond que l'organigramme ne pourra évoluer qu'après le départ à la retraite de Patrick NAMUR ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la création d'un emploi non permanent saisonnier d'agent technique à temps complet à compter du 7 Avril jusqu'au 30 Septembre 2025.

III – ADMINISTRATION GENERALE

3.1 CCPOH : rapports sur le prix et la qualité du SPANC et des déchets de 2023

(document joint en annexe 1)

Mme FOYART présente le dossier.

La Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte (CCPOH) a transmis pour l'année 2023 ses rapports sur le prix et la qualité du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) et des déchets ; ces rapports devant faire l'objet d'une communication par le Maire de chaque commune membre en séance publique.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de ces présents rapports.

3.2 SMOTHD (Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit) : nouvelle convention cadre – vidéo-protection

(document joint en annexe 2)

Mme FOYART présente le dossier.

La convention relative aux modalités d'acquisition, d'installation, d'entretien et de mise à disposition des dispositifs vidéo-protection et du personnel chargé du visionnage a été mis à jour afin d'y intégrer des dispositions en adéquation avec le droit en vigueur et notamment le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) relatives au traitement des données à caractère personnel.

Pour cela, le Conseil Municipal est invité à délibérer à nouveau pour la signature de cette nouvelle convention.

Mme FOYART ajoute que notre système de vidéo-protection est vieillissant, il date de 2017. Outre son obsolescence progressive, il offre une mauvaise vision la nuit.

Par ailleurs, il semble opportun de réfléchir sur un système de location mensuel, plus intéressant et offrant le changement du matériel systématiquement au bout de 48 mois sans changement sur les mensualités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide les termes de la nouvelle convention et autorise Mme le Maire à signer cette convention cadre.

IV – QUESTIONS DIVERSES

***En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour est épuisé
et la séance est levée à 21 heures 15***

La secrétaire de séance,

La présidente de séance,

Monique WEMAUX



Khristine FOYART

